

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile est géré par le CCAS. Il est conventionné par les principaux régimes de retraites (CNAV - MSA - régimes spéciaux et particuliers...), le Conseil général dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA), la CPAM, la CAF, les mutuelles...

L'intervenant au domicile agit en fonction d'un plan d'aide négocié avec le bénéficiaire et formalisé dans un document individuel de prise en charge, signé par les deux parties.

Il accompagne le bénéficiaire dans :

Les actes essentiels de la vie (hors prescription médicale) : se lever, se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer, se coucher...

Les actes de la vie courante : entretien courant du logement, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide administrative, surveillance à la prise des médicaments, aides aux sorties...

Le portage de repas

Il fonctionne 7 jours sur 7 avec une proposition de deux menus distincts et la mise en place d'un gouter, depuis mars 2013. Il permet à ceux qui le désirent de recevoir des repas équilibrés à domicile. Il est réservé à des personnes isolées, en perte d'autonomie et de repères spatio-temporels.

La télé alarme

Elle assure une sécurité en cas d'urgence au domicile des bénéficiaires et propose un service d'écoute psychologique. Ce service aux personnes est subventionné par le Conseil général pour celles bénéficiant de l'Aide sociale et de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA)

Le service de transport

Il permet aux personnes retraitées mobiles de se rendre dans les centres commerciaux de la ville. Organisé par rotations hebdomadaires régulières et d'un service individuel, il est à la disposition de tous ceux qui le désirent.

SOS dépannage

Il assure les petits travaux d'entretien des jardins (taille haies (1,70m maximum), tonte pelouse...) et petites réparations urgentes (plomberie, électricité, changement d'un joint, d'une ampoule...) ainsi que le nettoyage des vitres des pavillons.

Les animations de lien social

Pour ne pas rester isolé dans la ville, le service maintien à domicile et le foyer résidence Georges-Brassens organisent des actions visant à générer du lien social. Ainsi, des séjours pour les PMR sont organisés chaque année, avec un partenariat avec l'ANVC. Toute personne retraitée et/ou handicapée est invitée à participer.

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Du lundi au samedi matin (Fermé le jeudi matin)

8h30-12h/ 13h30 - 18h

01 60 18 15 75



Notifications: Vendredi 8 juin 2018

URL de la source (modifié le 17/09/2018 - 17:20): <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/seniors/maintien-domicile-laide-et-laccompagnement-domicile>